

Des gestes simples pour vous protéger



Des gestes simples pour vous protéger

Les risques liés à la manutention et aux postures de travail	2
Les risques liés aux produits dangereux .	8
Le risque amiante	12
Le risque de chutes	15
Les risques liés à l'utilisation d'outils et de machines	19
Les risques psychosociaux	21
Le risque routier	26

Illustrations : Christian Didier.

Votre activité professionnelle n'est pas sans danger.

Elle vous expose à des risques pouvant compromettre votre santé : troubles musculo-squelettiques, irritations cutanées, traumatismes, contusions, stress...

Des gestes simples vous permettent de protéger votre santé et de poursuivre votre activité dans les meilleures conditions.

Cette brochure d'information vous propose de nombreux conseils de prévention adaptés à votre pratique.

LES RISQUES LIÉS À LA MANUTENTION ET AUX POSTURES DE TRAVAIL

Lors de vos travaux de second œuvre ou de rénovation, vous êtes souvent amené à manipuler des charges lourdes ou encombrantes, à travailler dans des postures contraignantes et à répéter certains gestes.

Ces situations de travail ne sont pas sans conséquence sur l'organisme, elles favorisent l'apparition ou l'aggravation de pathologies au niveau des articulations et du dos. On parle de TMS (Troubles Musculo – Squelettiques).

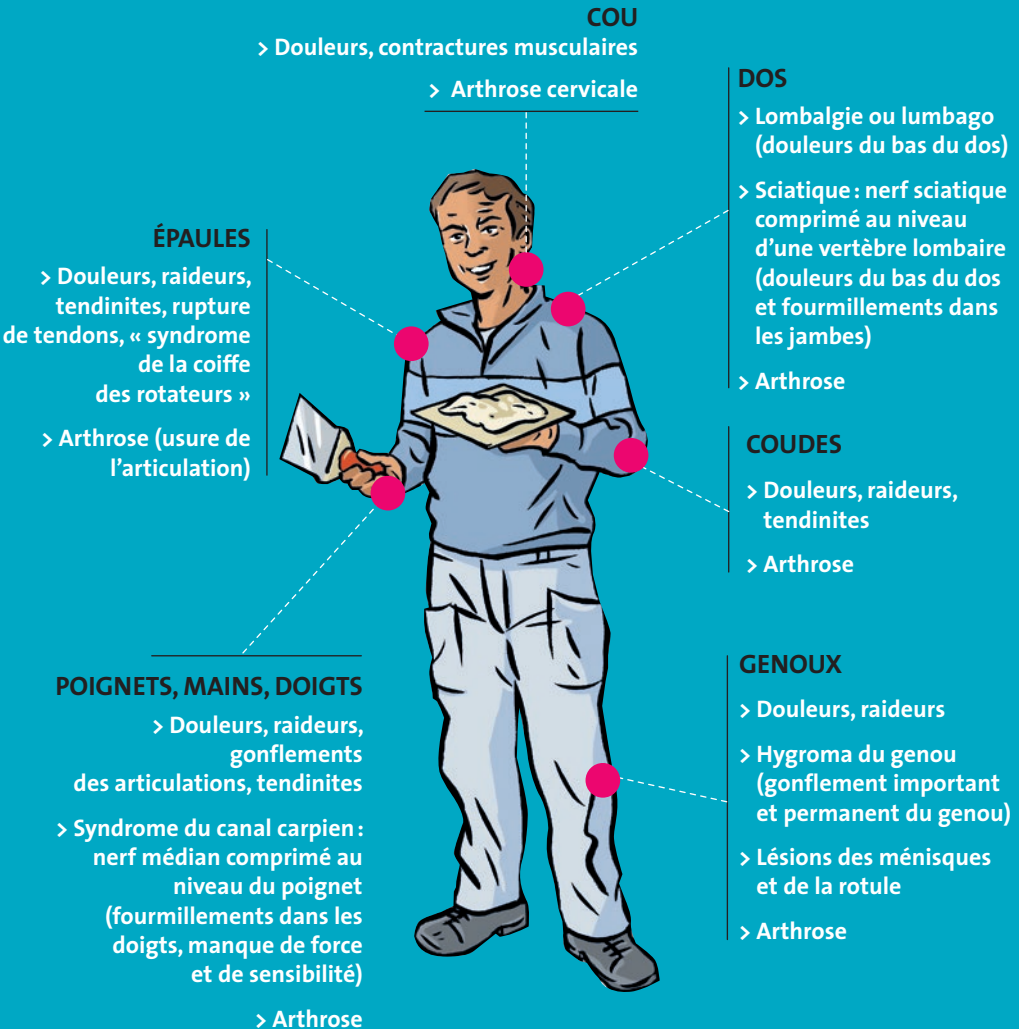
2

LE SAVIEZ-VOUS ?

- > Dans le secteur des métiers du plâtre et de l'isolation, les TMS représentent plus de 90 % des maladies d'origine professionnelle.
- > Le stress et les vibrations sont des facteurs favorisant l'apparition des TMS.

QUELS SONT LES RISQUES POUR VOTRE SANTÉ ?

Pour un plâtrier - plaquiste, les TMS sont multiples et localisés sur différentes parties du corps. Ils affectent principalement les muscles, les tendons, les nerfs des membres inférieurs, supérieurs et du tronc. Dès l'apparition des premiers symptômes, n'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant.



Quelles sont les situations à risque et quelles précautions prendre ?

En tant que plâtrier - plaquiste, des situations de travail peuvent être source de contraintes physiques et avoir des répercussions sur votre santé (TMS). Des mesures de prévention simples et efficaces permettent de limiter fortement leur apparition ou leur impact. Ces bonnes pratiques permettent de travailler plus confortablement et plus efficacement. C'est donc bon pour votre santé et celle de votre entreprise !

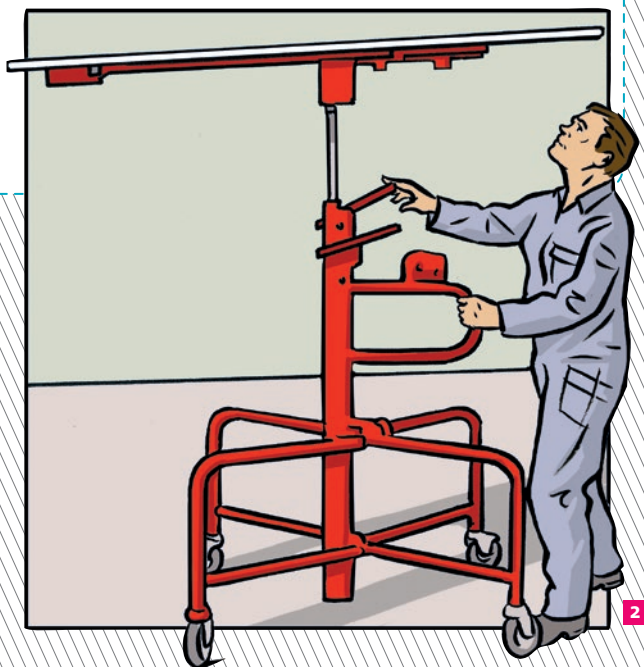


Port et manutention de charges lourdes et encombrantes

- Approvisionnement et manipulation de matériaux : plaques et sacs de plâtre, rouleaux d'isolants, pots d'enduits et de colle, rails métalliques...
- Transport de machines portatives et d'outils

Mesures de prévention

- Utilisez des équipements d'aide à la manutention : diable, chariot « lève-plaque », monte matériaux... **1 2**
- Privilégiez la manutention à plusieurs lorsque aucune aide mécanisée n'est possible
- Veillez à acheminer les matériaux et les outils au plus près de votre zone de travail et cela dès le début du chantier (diminution des allers – retours, de la distance à parcourir...)
- Adoptez les gestes et postures les plus adaptés (dos droit, genoux pliés)
- Portez systématiquement des gants de protection



Postures de travail inconfortables et gestes répétés

- À genoux : pose de rails, découpe de carreaux de plâtre et d'isolants...
- Au-dessus des épaules : fixation de plaques d'isolants, pose d'enduit au mur ou au plafond...
- Dans des espaces restreints et confinés : isolation de combles...



Mesures de prévention

- Faites le maximum de tâches à hauteur d'homme pour limiter le temps passé ensuite dans des postures inconfortables
- Portez les équipements de protection individuelle adaptés (EPI) : pantalon avec genouillères intégrées (plaques en mousse), gants de protection
- Alternez les tâches de travail avec votre (ou vos) salarié(s) quand cela est possible

Utilisation de machines portatives et d'outils

- Transport et utilisation de machines portatives : scie circulaire, scie sauteuse, ponceuse, visseuse...
- Gestes répétés lors de l'utilisation des outils à main : scie, cutter, marteau...
- Exposition aux vibrations des machines portatives



Mesures de prévention

- Privilégiez des machines portatives avec un poids réduit
- Investissez dans des outils à main dits « ergonomiques » (prise en main, poids...)
- Choisissez des machines avec un niveau de vibrations réduit
- Utilisez des gants de protection munis d'un revêtement réducteur de vibrations

LE CONSEIL EN +

À l'image des sportifs, les artisans du bâtiment sollicitent leur corps tout au long de la journée. Des efforts physiques brusques dès le matin à froid sont source de blessures. C'est pourquoi de plus en plus d'entreprises instaurent chaque matin un petit échauffement musculaire avant le début des travaux. Cet échauffement permet de préparer le corps à une journée de travail et constitue une mesure de prévention innovante contre les TMS. Pensez – y !

LES RISQUES LIÉS AUX PRODUITS DANGEREUX

Dans le cadre de votre activité, vous êtes exposé quotidiennement à des substances chimiques, à des poussières et à des fibres d'isolants. Certains produits peuvent avoir des conséquences sur votre santé à court, moyen et long termes, même jusqu'à plusieurs années après l'exposition.

C'est pourquoi vous devez bien connaître les produits auxquels vous êtes exposés pour adopter les bons réflexes !

8

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le plâtre ne présente pas de toxicité particulière.

Cependant, vous devez être vigilant en cas d'exposition prolongée aux poussières de plâtre émises pendant le chantier.

QUELS SONT LES RISQUES POUR VOTRE SANTÉ ?

Les risques pour votre santé sont divers car chaque produit a des propriétés propres: voies de pénétration, propriétés chimiques, actions sur l'organisme... Les effets sur votre santé peuvent donc être plus ou moins graves en fonction de la dangerosité du produit, de la durée et de la fréquence d'exposition, ou encore du niveau de protection.

AFFECTIONS CUTANÉES
> Irritations,
brûlures de la peau
> Eczéma



AFFECTIONS OCULAIRES
> Conjonctivite

AFFECTIONS RESPIRATOIRES
> Infections
broncho-pulmonaires

Quelles sont les situations à risque et quelles précautions prendre ?

Situations à risque

- Utilisation de produits dangereux : colles, mortiers, enduits joints, mousse polyuréthane... **3**
- Exposition à des poussières : plâtre, polystyrène, enduit...
- Exposition aux fibres d'isolants thermiques



Mesures de prévention

- **Produits à risques :**
 - > Listez les produits dangereux que vous utilisez et obtenez les Fiches de Données de Sécurité (FDS) auprès des fabricants
 - > Pour les produits les plus dangereux, cherchez des produits de substitution moins dangereux
 - > Respectez les précautions d'emploi des produits
 - > Assurez la ventilation des locaux
 - > Utilisez les EPI adaptés à chaque produit (gants, masque respiratoire, lunettes...)
 - > Soyez rigoureux en matière d'hygiène (lavage des mains, ne pas fumer ni manger sur le lieu de travail...)
- **Poussières et fibres :**
 - > Assurez la ventilation et un nettoyage régulier du chantier (aspiration)
 - > Pour les découpes, privilégiez l'usage d'outils manuels ou à vitesse lente
 - > Pour les opérations les plus génératrices de poussières, utilisez des machines munies d'un système d'aspiration
 - > Utilisez les EPI adaptés à chaque type de poussière ou fibre (gants, masque respiratoire, lunettes...) **4**

LE CONSEIL EN +

Les risques liés aux isolants thermiques varient en fonction de la nature du matériau, de l'environnement de travail, des moyens de découpe utilisés et de la technique de pose. Depuis plusieurs années, les fabricants ont multiplié les efforts pour réduire les risques en remplaçant les constituants dangereux par des constituants moins dangereux. Cependant, pour assurer leur caractère ignifugé et antifongique, certains isolants (recyclés et biosourcés) peuvent être traités chimiquement. Il est donc essentiel, avant toute mise en œuvre, de vous renseigner sur les isolants que vous manipulez et d'utiliser les protections individuelles adaptées pour protéger votre santé !



3



4

LE RISQUE AMIANTE

Les bâtiments construits avant 1997 sont susceptibles de contenir des matériaux amiantés. Lors de vos interventions chez votre client, vous pouvez être amené à rencontrer des matériaux contenant de l'amiante (anciennes plaques de plâtre, enduits de plâtre, flocages de plafond, dalles de sol vinyle-amiante, etc.).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les pathologies liées à l'amiante se déclarent généralement entre 20 à 40 ans après l'exposition.



ATTENTION
CONTIENT DE
L'AMIANTE

Respirer la
poussière d'amiante
est dangereux
pour la santé

Suivre les consignes
de sécurité

QUELS SONT LES RISQUES POUR VOTRE SANTÉ ?

Les risques pour votre santé dépendent du degré d'exposition aux fibres d'amiante (nombre d'années, quantité respirée) et de votre niveau de protection. Les effets à long terme peuvent être graves pour vos poumons :

- > fibrose pulmonaire avec insuffisance respiratoire (asbestose) ;
- > cancers des poumons et des bronches ;
- > cancer de la plèvre (mésothéliome).

Quelles sont les situations à risque et quelles précautions prendre ?

Lors d'une intervention sur des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, veillez à prendre toutes les mesures nécessaires pour vous protéger et protéger les autres.

Situations à risque

- Travaux de rénovation sur des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante: anciennes plaques de plâtre, enduits de plâtre, flocages de plafond, dalles de sol vinyle-amiante...



Mesures de prévention

- **Repérez le risque**
 - > Demandez les documents de repérage amiante à votre client s'ils existent (DTA, DAPP, diagnostic amiante...)
 - > Identifiez les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante avant intervention
- **Évitez le risque**
 - > Lorsque cela est possible, évitez d'intervenir sur le matériau lui-même (choix des zones d'intervention...)
- **Limitez le risque**
 - > Évaluez le risque et définissez le mode opératoire
 - > Balisez et limitez l'accès à la zone d'intervention
 - > Travaillez à l'humide autant que possible
 - > Utilisez des outils à main, moins générateurs de poussières
 - > Si vous utilisez de l'outillage électroportatif, équipez-les d'une aspiration à la source
 - > Nettoyez la zone d'intervention avec un aspirateur à filtre de très haute efficacité. Ne jamais balayer

Mesures de prévention (suite)

- > Portez une combinaison jetable type 5, des gants en caoutchouc et un masque de protection (type P3 minimum) **5**
- > Formez-vous à l'intervention sur matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (sous-section 4)
- > Stockez les déchets dans des sacs étanches identifiés « amiante » et déposez-les dans un centre de traitement des déchets dangereux

POUR EN SAVOIR +

www.amiantereponsedexpert.fr
www.amiante.inrs.fr

LE CONSEIL EN +

Ne rappez pas de fibres d'amiante à la maison !
Avant de quitter le chantier, enlevez la combinaison et les EPI (enlevez le masque en dernier), et éliminez-les avec les déchets amiantés.



LE RISQUE DE CHUTES

Lors de vos travaux sur un chantier, vous pouvez être amené à multiplier les déplacements, à emprunter des escaliers, ou encore à utiliser des échelles ou des escabeaux. Ces différentes situations de travail vous exposent directement au risque de chutes, qu'elles soient de plain-pied ou de hauteur.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans le secteur du bâtiment, les chutes de plain-pied représentent la seconde cause d'accidents au travail. Sur 100 chutes dans le BTP, 14 % sont d'une échelle ou d'un escabeau, 5 % d'un échafaudage et 56 % de plain-pied.

15

QUELS SONT LES RISQUES POUR VOTRE SANTÉ ?

Les contusions (plaies, entailles) et les traumatismes (entorses, luxations et fractures) sont les blessures les plus courantes suite à une chute.

Dans la plupart des cas, ces blessures sont réversibles et ont un impact minime à court terme. Dans d'autres cas, elles peuvent se révéler invalidantes à vie et avoir de très lourdes répercussions sur votre activité professionnelle (maintien dans l'emploi) et sur votre vie personnelle.

Quelles sont les situations à risque et quelles précautions prendre ?

Vous pouvez très facilement perdre votre équilibre en réalisant une tâche de travail en hauteur ou en vous déplaçant simplement sur le chantier.

Déplacements

- Acheminement du matériel et des outils (déplacements répétés véhicule – chantier)
- Sol encombré (outils, matériaux, déchets)
- Intervention simultanée de plusieurs corps de métiers

Mesures de prévention

- Limitez vos déplacements en préparant au préalable le matériel nécessaire à votre intervention
- Optimisez l'organisation du chantier en distinguant clairement des zones de passage aménagées, des zones de travail, et des aires de stockage pour les matériaux et les déchets **6**
- Evacuez les déchets régulièrement
- Instaurez un temps de nettoyage et de rangement à la fin de chaque journée de travail
- Portez des chaussures de sécurité antidérapantes
- Mettez en place un éclairage suffisant pour limiter les zones d'ombre
- Sécurisez tout élément susceptible d'engendrer une chute, une glissade ou un trébuchement

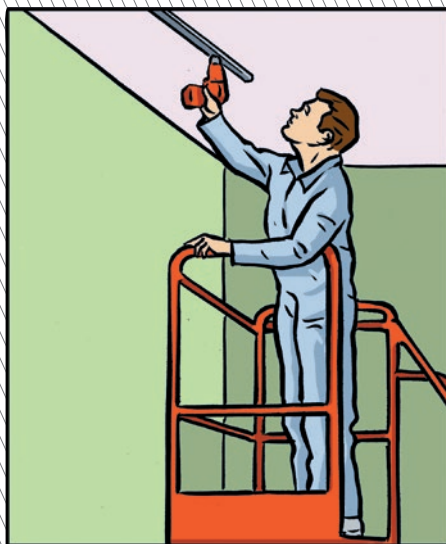
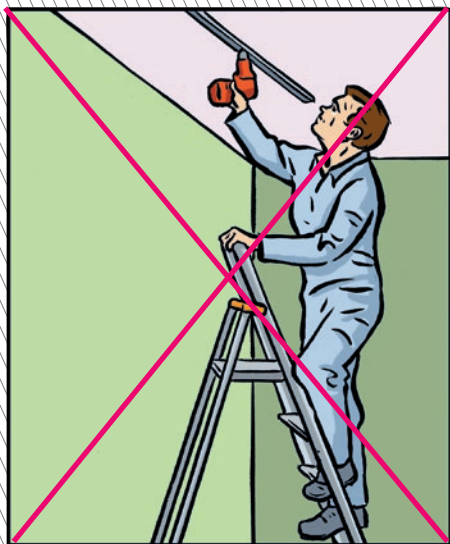


Travail en hauteur

- Utilisation d'escabeaux, d'échelles, d'escaliers

Mesures de prévention

- Vérifiez le bon état de vos moyens d'accès en hauteur afin de détecter toute anomalie (usure, déformation...)
- Investissez dans des équipements ayant le label NF
- Utilisez des plateformes mobiles quand cela est possible (les échelles et les escabeaux ne sont pas des postes de travail) **7**
- Portez des chaussures de sécurité antidérapantes et en bon état



Mesures de prévention (suite)

- Veillez à maintenir toujours trois points de contact sur les échelons (2 mains et 1 pied ou 2 pieds et 1 main)
- Equipez-vous d'échelles avec patins anti-dérapants
- Veillez à ce que les deux montants de l'échelle reposent bien sur la zone d'appui et attachez-la chaque fois que possible
- Ne montez jamais sur les 3 derniers barreaux du haut de l'échelle

LE CONSEIL EN +

Le ministère en charge du travail a engagé en collaboration avec les principaux acteurs de la prévention des risques professionnels, une action nationale intitulée « Travaux en hauteur, pas droit à l'erreur ». L'objectif est de sensibiliser les chefs d'entreprise au risque de chutes de hauteur, qui sont dans le BTP la 1^{ère} cause d'accidents graves et mortels. Limiter ces accidents est donc le principal défi à relever en informant et en conseillant les artisans du bâtiment.



LES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION D'OUTILS ET DE MACHINES

Vous utilisez quotidiennement des outils et des machines pour réaliser les travaux chez votre client. L'utilisation de ces équipements présente des risques pour votre sécurité et votre santé.

LE SAVIEZ-VOUS ?

1 accident du travail sur 10 est lié à l'utilisation d'un outil ou d'une machine.

19

LE CONSEIL EN +

Le bruit est un risque bien réel de votre activité dont les effets sont irréversibles. Dès qu'il est nécessaire d'élever la voix pour parler à quelqu'un, c'est le signe qu'une protection auditive est nécessaire (casque anti-bruit, bouchons d'oreille...). Et cela est valable même pour une exposition au bruit de courte durée !

QUELS SONT LES RISQUES POUR VOTRE SANTÉ ?

Contusions, coupures, traumatismes, baisse de l'audition, surdit e...

Certaines blessures sont r eversibles mais d'autres peuvent causer une perte de capacit e  a vie (motricit e, audition).

Quelles sont les situations à risque et quelles précautions prendre ?

Pour assurer votre sécurité et celle des autres lors de l'utilisation de machines ou d'outils, adoptez les bons réflexes de prévention !

Situations à risque

- Utilisation de machines portatives : scie sauteuse, visseuse, perforateur, ponceuse, perceuse, disqueuse...
- Utilisation d'outils à main : scie, cutter, marteau, cisaille...



Mesures de prévention

- Optez pour de l'outillage aux normes, muni de protecteurs ou de systèmes de sécurité
- Utilisez les machines et leurs accessoires conformément aux instructions du fabricant
- Assurez l'entretien régulier des machines
- Evitez de mettre les outils manuels dans vos poches (cutter...)
- Portez les EPI adaptés (gants, lunettes, masque, protection auditive, chaussures de sécurité...) **8**
- Ayez une trousse de secours à proximité pour désinfecter les plaies



LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Depuis plusieurs années, les risques dits psychosociaux sont souvent évoqués quand on aborde les thématiques de santé et de qualité de vie au travail.

On réduit trop souvent les risques psychosociaux au « stress » et notamment au stress des salariés dans les grandes entreprises du secteur tertiaire. Or, les risques psychosociaux sont un ensemble de manifestations qui ne sont pas que du stress ; ils touchent aussi les chefs des petites et très petites entreprises, dans un secteur comme l'artisanat du bâtiment.

Ils peuvent avoir un lourd impact sur votre santé mais également sur le bon fonctionnement de votre entreprise. Des mesures simples vous permettront de mieux gérer ce type de risques.

21

QUELS SONT LES RISQUES POUR LA SANTÉ ?

Les risques psychosociaux peuvent avoir des conséquences sur la santé mentale comme sur la santé physique.

LE SAVIEZ-VOUS ?

69 % des travailleurs indépendants considèrent leur travail comme fatiguant nerveusement et 60 % comme fatiguant physiquement.

Enquête Kadris réalisée auprès de 1500 assurés du RSI – juillet 2012

Manifestations physiques et psychiques

- Fatigue, voire épuisement
- Irritabilité, voire agressivité (avec clients, fournisseurs)
- Anxiété
- Dépression
- Stress au travail, épuisement professionnel, burn out
- Douleurs musculaires, articulaires, apparition de TMS
- Aggravation d'une maladie existante
- Apparition d'une maladie



Principaux symptômes

- Fatigue, irritabilité, anxiété pouvant être associées à des maux de tête, des troubles du sommeil, de la concentration, de l'appétit (perte ou prise de poids, etc.)
- Impression de ne pas pouvoir arriver à faire ce que l'on doit faire, de manquer de temps, vision négative de son travail, perte de motivation
- Hypertension artérielle, eczéma, allergies...
- Palpitations, troubles digestifs

Quelles sont les situations à risque et quelles précautions prendre ?

Le phénomène des risques psychosociaux relève de facteurs multiples et spécifiques à chaque entreprise. Cependant, le plus souvent, l'organisation de travail en est la cause principale. Dans les petites structures, vous pouvez mettre en place des mesures simples, rapides et efficaces qui permettront de préserver votre santé, vos relations avec vos salariés et la pérennité de votre entreprise.

Rythme et organisation de travail

- Amplitude horaire des journées de travail
- Temps de pauses irréguliers
- Jours de repos variables (pas toujours 2 jours de repos consécutifs)
- Travailler seul ou avec peu de salariés
- Gestion des plannings: superposition des chantiers, retards (tâches de travail, livraison de matériaux), aléas climatiques



Mesures de prévention

- Sélectionnez les chantiers en fonction de votre capacité de travail et fixez-vous des priorités
- Planifiez le mieux possible votre activité et la gestion des différents chantiers
- Respectez des temps de récupération au cours de votre journée
- Trouvez un équilibre entre votre vie professionnelle et votre vie personnelle

Gestion de l'entreprise

- Exigences de la clientèle : délais, prestations, tarifs...
- Difficultés pour obtenir de nouveaux chantiers (contexte économique, concurrence)
- Pression financière
- Gestion administrative (formalités)
- Difficultés avec les fournisseurs : délais non respectés, tarifs...
- Gestion du personnel : salariés et apprentis



Mesures de prévention

- Soyez raisonnable dans votre prospection de nouveaux chantiers (distance importante à parcourir, tâches complexes à réaliser, pression sur les tarifs de la part du client...)
- N'hésitez pas à déléguer certaines tâches (conjointe, salarié, expert-comptable...)
- Repérez les sources de conflit dans votre entreprise et favorisez la recherche de solutions en équipe
- Soyez à l'écoute de vos salariés, de vos compagnons

LES CONSEILS EN +

- > Pratiquez quand vous le pouvez une activité sportive
- > Essayez de maintenir une alimentation équilibrée
- > Accordez-vous une durée de sommeil suffisante
- > Limitez la consommation d'alcool et les excitants (café, boissons énergisantes)
- > Evitez l'automédication (traitements pour dormir ou au contraire rester éveillé)
- > Veillez à ne pas augmenter votre consommation de tabac et informez-vous auprès de votre médecin traitant sur les méthodes d'arrêt du tabac
- > Bannissez l'usage de produits psychotropes (cannabis, cocaïne, ecstasy) qui ne feront qu'accentuer un état de stress, d'anxiété ou de dépression
- > Dialoguez avec des personnes de confiance (amis, famille, collègues, membres actifs d'organisations professionnelles, etc.) pour évoquer vos difficultés
- > Parlez-en à votre médecin traitant

LE RISQUE ROUTIER

Votre activité vous amène à réaliser de nombreux déplacements pour vous rendre sur le chantier, faire des devis, aller dans votre négoce... Vous êtes donc exposé aux risques de la circulation auxquels s'ajoutent des risques liés au transport de matériel et à la fatigue.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, dans le BTP, 1 accident mortel sur 3 a lieu sur la route.

Lors d'une collision à 50 km/h, le poids d'une caisse à outils projetée est de plus de 300 kg.

QUELLES SONT LES SITUATIONS À RISQUE ET QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE ?

Pour assurer votre sécurité et celle des autres lors de vos déplacements, veillez à respecter quelques principes fondamentaux.

Situations à risque

- Mauvaise préparation du déplacement : itinéraire non préparé, oubli de matériel...
- Mauvaises conditions de chargement : surcharge, mauvais arrimage des charges, angles morts...
- Entretien du véhicule, mauvaise tenue de route...
- Conditions météo défavorables : pluie, verglas, brouillard, neige...
- État du conducteur : fatigue, conduite sous l'effet d'alcool, de drogues ou de médicaments...

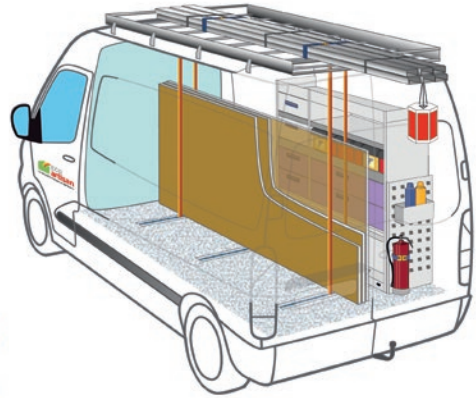


Mesures de prévention

- Préparez votre itinéraire et organisez vos déplacements avant le début de votre journée
- Anticipez bien les besoins des chantiers pour éviter les oublis et les allers-retours
- Optez pour un véhicule muni des équipements de sécurité (ABS, ESP, aide au freinage d'urgence) et dont le volume est adapté à vos besoins
- Entretenez régulièrement votre véhicule
- Veillez à bien aménager votre véhicule avec l'aide d'un professionnel (cloison de séparation rigide, rangements, points d'arrimage)
- Arrimez bien les charges pour qu'elles ne puissent pas se déplacer en cas de freinage brutal ou de choc, respectez l'équilibre du véhicule et le PTAC
- Appliquez les règles de bonne conduite : pas de conduite sous l'effet d'alcool, de drogues ou de médicaments, pas de téléphone portable au volant, respect du code de la route
- Ne pas prendre le volant en cas de fatigue trop importante

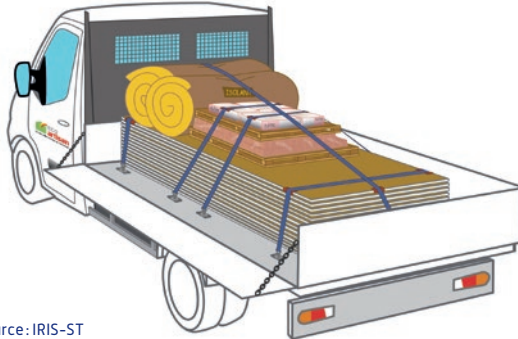


Source: IRIS-ST



LE CONSEIL EN +

Dans les petites entreprises du bâtiment, 30 % des déplacements seraient dus à des oublis de matériel ou de matériaux. Bien anticiper les chantiers est donc essentiel pour limiter les déplacements inutiles, limiter les risques routiers et gagner en efficacité.



Source: IRIS-ST

LE SAVIEZ-VOUS ?

LE DOCUMENT UNIQUE

L'obligation de prévention des risques professionnels s'applique à tous les employeurs de droit privé. Le chef d'établissement a la responsabilité d'établir et de mettre à jour chaque année un « Document unique » d'évaluation des risques professionnels, lequel doit servir de base au développement d'actions de prévention dans l'entreprise (décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Site de l'Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et Sécurité au Travail (**IRIS – ST**) - www.iris-st.org
- Site de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (**OPPBT**) - www.preventionbtp.fr (recherche par mots-clés sur la page d'accueil)
- Site de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des risques professionnels et des accidents du travail (**INRS**) www.inrs.fr (recherche par mots-clés sur la page d'accueil)
- Site de l'Agence Nationale de l'Amélioration des Conditions de Travail (**ANACT**) - www.anact.fr (recherche par mots-clés sur la page d'accueil)

Vous pouvez également consulter les sites internet des :

- Associations Régionales de l'Amélioration des Conditions de Travail (**ARACT**)
- Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (**CARSAT**)

Retrouvez ces informations et bien d'autres
sur le site du RSI entièrement dédié à la prévention.

www.rsi.fr/prevention-pro

Brochure rédigée en collaboration avec l'Institut de Recherche et d'Innovation
sur la Santé et la Sécurité au Travail (IRIS-ST)

Le RSI est votre interlocuteur social
unique pour toute votre protection
sociale personnelle obligatoire.

VOTRE CAISSE